

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Arrêté du 26 octobre 2020 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité ingénierie logicielle, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu le décret n° 2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 47 ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu la délibération du jury des études en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité ingénierie logicielle, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, est attribué aux élèves sortis en 2020, désignés ci-après par ordre alphabétique :

M. Barus (Eliot).  
M. Boughalem (Ibrahim).  
M. Bourcier (Valentin).  
M. Bouttier (Sébastien).  
M. Charpentier (Antoine).  
M. De L'Hommeau (Louis).  
M. Delforges (Alexis).  
M. Escouvois (Bastien).  
M. Garcia (Cédric).  
M. Guirriec (Guillaume).  
M. Jacquet (Gaëtan).  
Mme Le Bert (Léa).  
M. Louradour (Vivien).  
M. Mer (Killian).  
M. Ouazzany (Ismail).  
M. Quiedeville (Valentin).  
M. Rivard (Benjamin).  
M. Sow (Ibrahima).  
M. Taillebourg (Lucas).  
M. Telaoumaten (Yanis).  
M. Vrignaud (Baptiste).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité ingénierie logicielle, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU